



**CONTRIBUTION DE SOLIDARITE TERRITORIALE
SUR LES PRODUITS DES ACTIVITES AGRICOLES ET ASSIMILEES (1)**

**IMPÔT SUR LES TRANSACTIONS
DES ENTREPRISES PERLIÈRES ET NACRIÈRES**

*Déclaration du chiffre d'affaires ou des recettes brutes
(à déposer avant le 1^{er} avril ou dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'exercice)*

N° TAHITI ou N°CD

--	--	--	--	--	--

Nom/Prénoms/Dénomination :

Adresse :

Boîte postale : Commune : Téléphone : Fax :

Adresse électronique : Téléphone portable :

L'adresse e-mail indiquée dans ce formulaire est susceptible d'être utilisée pour l'envoi de lettres d'information, newsletters et actualités de la Direction des impôts et des contributions publiques. Vous avez la possibilité de vous y opposer en cochant les cases indiquées ci-après :

Je ne souhaite pas que mon adresse e-mail soit utilisée aux fins d'envoi des documents d'information ci-dessus.

Je ne souhaite pas recevoir sur cette adresse e-mail des messages de rappel d'échéances déclaratives, de paiement et de relance amiable.

Néanmoins, je souhaite recevoir ces documents sur l'adresse e-mail, indiquée ci-après :

Je ne souhaite pas recevoir de SMS sur le numéro de téléphone portable indiqué dans ce formulaire.

Activités exercées :

Nombre de mois d'activité : Année :

PRODUITS DES EXPLOITATIONS

- 01 _____ apicole
- 02 _____ aquacole
- 03 _____ avicole
- 04 _____ forestière
- 05 _____ mytilicole
- 06 _____ nacrière
- 07 _____ ostréicole
- 08 _____ perlière
- 09 _____ agricole - exploitation des biens ruraux
- 10 _____ **PRODUITS DE LA PECHE**
- 11 _____ **PRODUITS DES ELEVAGES**
- 12 _____ **PRODUITS DE L'HORTICULTURE**
- 13 _____ **AUTRES (à préciser)** _____

Montant total du chiffre d'affaires ou des recettes brutes de l'exercice

--

Montant total des charges ou des dépenses de l'exercice (détail sur feuillet séparé)

--

A, le 201

Signature ⁽²⁾

(1) Y compris les activités aquacoles

(2) Pour les personnes physiques et morales représentées, le signataire doit impérativement à peine d'irrégularité de la déclaration, faire mention de son identité, de sa qualité pour agir et, le cas échéant, joindre à la présente déclaration un acte de procuration.

« Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. »